

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.764  
22 mai 1997

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SOIXANTE-QUATRIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 22 mai 1997, à 10 heures

Président : M. Berdennikov (Fédération de Russie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 764ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter, au nom de la Conférence et en mon nom propre, une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Günther Seibert, récemment nommé représentant de l'Allemagne à la Conférence du désarmement, et qui participe à nos travaux pour la première fois aujourd'hui. Je tiens à l'assurer de notre coopération et de notre soutien.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Inde et de la Pologne. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Weston, représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence. Vous vous acquittez de votre tâche avec le dévouement et le professionnalisme qu'on est en droit d'attendre d'un homme avec lequel on éprouve toujours un immense plaisir à travailler et à qui je voue un profond respect. J'aimerais reprendre, en l'adaptant légèrement, le mot de feu lord Caradon, parlant de M. Kouznetsov, Vice-Ministre des affaires étrangères :

"Lorsque tout s'assombrit, lorsque l'espoir faiblit,  
Nous savons qu'il est temps de nous tourner vers lui.  
Quand des cieux menaçants le déluge surgit,  
Berdennikov est là, notre sauveur c'est lui.  
Comme une colombe il vient, de l'arche de Russie,  
Et la lumière éclaire ce qui était obscurci.  
Devant lui aussitôt la houle s'aplanit,  
Les flots de propagande bientôt sont engloutis.  
Sous des cieux où le bleu a remplacé le gris,  
Ensemble nous travaillons, en pleine harmonie.  
Dieu bénisse la délégation de Russie.  
Quant à la traduction, je l'espère réussie."

Permettez-moi d'attirer l'attention de la Conférence sur deux déclarations faites hier devant la Chambre des Communes par le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Blair, et par le Ministre des affaires étrangères, M. Cook, en réponse aux questions des députés sur les mines terrestres antipersonnel. En substance, le Premier Ministre a notamment dit :

"Nous interdirons l'importation, l'exportation, le transfert et la fabrication de mines terrestres antipersonnel. Nous éliminerons également les stocks de mines antipersonnel du Royaume-Uni. De plus, nous ferons en sorte d'interdire que ces mines transitent par le Royaume-Uni. Elles ont provoqué des ravages considérables, le plus souvent parmi des civils innocents, dont des enfants, et il faut que la Grande-Bretagne prenne une initiative aussi rapide que possible en la matière. C'est là une cause juste et noble."

Peu de temps après le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères a déclaré en substance :

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni )

"Nous respecterons l'engagement que nous avons pris d'interdire l'importation, l'exportation, le transfert et la fabrication de toutes les formes de mines terrestres antipersonnel.

Nous accélérerons le processus d'élimination de nos stocks de mines terrestres antipersonnel, qui s'achèvera au plus tard soit d'ici 2005, soit à l'entrée en vigueur d'un traité international effectif interdisant leur utilisation. En attendant, nous avons décrété un moratoire complet sur leur utilisation; nous participons de façon constructive au processus d'Ottawa et nous efforçons de faire progresser l'idée d'une interdiction plus large au sein de la Conférence du désarmement à Genève.

Ce moratoire ne sera levé que si nous estimons que, pour une opération bien spécifique, la sécurité de nos forces armées serait menacée en l'absence d'une possibilité de recourir aux mines terrestres antipersonnel. Si un cas aussi exceptionnel venait à se produire, nous informerions le Parlement de notre décision et des circonstances qui l'auraient motivée.

Par ailleurs, nous étudierons les moyens de progresser davantage vers l'élimination des mines déjà posées dans le monde."

Je crois que ces déclarations parlent d'elles-mêmes. Mais je tiens néanmoins à préciser les choses, pour éviter tout malentendu quant à notre position concernant les travaux de la Conférence du désarmement consacrés à cette question : le Royaume-Uni demeure un fervent partisan de la création immédiate d'un comité spécial sur les mines terrestres antipersonnel compétent pour tenir des négociations.

Nous regrettons qu'il n'ait pas encore été possible de parvenir à un consensus sur la création d'un tel comité spécial. Soucieux de favoriser pareil consensus, le Royaume-Uni est tout à fait favorable à la désignation immédiate d'un coordonnateur spécial chargé de mener des consultations sur la meilleure façon de traiter la question des mines terrestres antipersonnel au titre du point 6 de l'ordre du jour.

Nous espérons que dans le cadre de ces consultations, le coordonnateur spécial tiendra comme il se doit compte des propositions pertinentes déjà formulées au sein de cette conférence. A ce propos, permettez-moi également d'attirer l'attention de la Conférence sur les commentaires que le Ministre des affaires étrangères a faits dans un communiqué de presse relatif à son intervention; il a notamment dit, en substance :

"Nous multiplierons nos efforts à la Conférence du désarmement de Genève pour persuader les principaux pays exportateurs de mettre un terme à la vente de mines terrestres."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde, l'Ambassadrice Ghose.

Mme GHOSE (Inde) ( traduit de l'anglais ) : Monsieur le Président, c'est la première fois de l'année que je prends la parole en séance plénière et je tiens à vous dire notre satisfaction de voir la Conférence du désarmement entre des mains aussi expertes et compétentes que les vôtres. Je ne saurais prétendre égaler l'éloquence de l'orateur précédent, mais je suis persuadée que vous trouverez les moyens de faire en sorte que votre présidence s'achève sur un résultat positif. Sachez que la délégation indienne coopérera avec vous dans tous vos efforts. Il convient également de saluer les efforts déterminés que vos prédécesseurs ont faits pour s'acquitter d'un mandat éprouvant et complexe. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à tous les collègues qui se sont joints à la Conférence cette année et de dire, puisque c'est la première fois que je prends la parole, à quel point certaines des personnalités hors du commun qui étaient nos collègues il n'y a pas longtemps encore nous manquent aujourd'hui.

L'ordre du jour du désarmement multilatéral tel que nous le voyons est pour nous à la fois source de satisfaction et d'inquiétude. Nous sommes vivement encouragés par l'entrée en vigueur, l'année dernière, de la Convention sur les armes chimiques. A cet égard, nous nous félicitons de la ratification de la Convention par la Chine et les Etats-Unis et saluons les déclarations faites devant la première réunion des Etats parties par le Président Eltsine et la Douma russe. Cette Convention nous paraît importante non seulement parce qu'elle interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'une des armes de destruction massive, mais aussi parce qu'elle constitue le premier traité de désarmement effectif et équitable. Nos efforts pour renforcer la Convention sur les armes biologiques ont permis quelques progrès aussi et nous espérons recevoir dès que possible le texte évolutif établi par le Président, en vue de l'ouverture de négociations en juillet prochain. Cependant, je dois dire combien je déplore qu'aucun consensus n'ait pu être trouvé cette année à la Commission du désarmement concernant la tenue d'une session extraordinaire consacrée au désarmement, ce en raison du peu d'empressement de certains Etats à élaborer au niveau multilatéral la question de l'élimination des armes nucléaires, armes qui constituent la troisième et dernière catégorie d'armes de destruction massive. Cette même question semble être à l'origine du blocage au sein de la Conférence depuis le début de l'année, en conséquence duquel malgré d'intenses consultations nous avons tout juste été capables d'adopter un ordre du jour jusqu'à présent.

Depuis le début de la session, l'Inde participe activement aux consultations, car nous pensons que la Conférence doit jouer pleinement son rôle d'instance de négociation. Nos priorités en matière de désarmement ont été clairement définies l'année dernière ici même, ainsi qu'à l'Assemblée générale. Nous avons donc participé à cet effort en espérant au moins qu'une solution serait envisagée pour faire avancer la question du désarmement nucléaire. Cette question revêt une importance capitale non seulement à nos yeux, mais aussi pour la communauté internationale. Au cours des derniers mois, des appels demandant l'ouverture immédiate de négociations sur l'élimination des armes nucléaires ont été lancés de maintes parts et on retiendra notamment la proposition faite le 14 mars 1996 par le Groupe des 21 à la Conférence tendant à créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire, ainsi que le programme d'action présenté à la fin de l'année dernière à la Conférence par 28 pays.

D'autres voix éminentes se sont également élevées. La Commission de Canberra souligne trois raisons fondamentales militant contre la possession d'armes nucléaires : leur faible utilité militaire, le risque de tirs accidentels ou non autorisés et le caractère inacceptable et non viable d'une situation où les armes nucléaires sont concentrées dans les mains de cinq pays. Dans son rapport, la Commission examine avec attention les arguments généralement avancés par les Etats dotés d'armes nucléaires et par tous ceux qui doutent de la nécessité d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, et répond avec autorité à chacune des objections soulevées. La Commission, à laquelle je me dois de préciser que l'Inde n'était pas représentée, a proposé un programme d'action d'urgence dont la première étape consiste en un engagement clair et sans ambiguïté de la part des Etats dotés d'armes nucléaires en faveur de l'élimination de ces armes. Ce rapport a été formellement présenté à la Conférence du désarmement, mais nous n'avons à ce jour ni discuté ni examiné les propositions concrètes qu'il renferme. Parmi les autres voix qui ont dénoncé le caractère amoral des armes nucléaires, il faut mentionner la proposition du Centre Stimson, des Etats-Unis, et la déclaration de 60 amiraux et généraux en retraite de tous les continents, exigeant l'ouverture immédiate de négociations en vue d'une élimination totale et non d'une simple réduction des armes nucléaires.

Plus encore, dans un avis consultatif de portée historique rendu à l'unanimité, la Cour internationale de Justice a demandé l'ouverture immédiate et la conclusion de négociations sur l'élimination des armes nucléaires. Nous pensons que la CD se doit de répondre aux demandes de plus en plus pressantes de l'opinion internationale, qui souhaite que des mesures de fond et de portée significative soient prises en vue de l'élimination de toutes les armes nucléaires.

A cet égard, nous nous félicitons de la déclaration commune concernant les "paramètres des futures réductions des forces nucléaires", faite par les Présidents des Etats-Unis et de la Fédération de Russie. Nous avons noté avec satisfaction la réaffirmation de l'engagement du Président Clinton et du Président Eltsine de prendre de nouvelles mesures concrètes en vue de réduire le péril nucléaire et de faire en sorte que ces démarches - START II et le traité START III qui a été proposé - soient menées à leur terme selon des calendriers précis. Nous espérons que tous les Etats dotés d'armes nucléaires se joindront sans tarder à ce processus.

Certains ont avancé qu'étant donné les progrès des réductions des armes nucléaires au niveau bilatéral, la CD ne pouvait et ne devait donc pas entreprendre de négociations sur le désarmement nucléaire, que le fait d'insister sur le désarmement nucléaire au sein de la CD pouvait compromettre le processus de désarmement, car le désarmement repose sur des intérêts de sécurité. Peut-être devons-nous définir plus clairement les termes que nous employons : je pense que personne ne souhaite interrompre ou geler un processus bilatéral et plurilatéral de réduction des armements nucléaires; cependant, le désarmement nucléaire est à notre avis un objectif, pas uniquement un processus. De même, si les négociations bilatérales et plurilatérales dépendent, à juste titre, des perceptions des participants en matière de sécurité, les points de vue de ceux qui ne possèdent pas d'armes nucléaires doivent également être pris en considération. C'est là que la CD peut et doit jouer un rôle et des propositions précises ont été formulées

(Mme Ghose, Inde )

à ce sujet : par exemple, au début de l'année, il a été proposé de négocier un engagement de tous les pays en faveur de l'élimination des armes nucléaires selon un calendrier déterminé; il y a la proposition des 28 pays pour un programme en plusieurs étapes assorti d'un calendrier, comprenant une proposition de convention interdisant l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires. Plusieurs propositions de cet ordre ont été avancées. Nous pensons que la CD est le lieu, l'instance capable de négocier de tels accords.

En 1993, à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Inde a été un des principaux promoteurs d'une proposition de résolution concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous nous étions associés au consensus dégagé en 1995, contenu dans le rapport de M. Shannon, juste avant la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, mais nous avions à l'époque, on s'en souviendra, exprimé des réserves devant la fragilité du compromis. Les événements qui ont suivi et les récentes déclarations d'un certain nombre de délégations montrent que nous ne sommes pas les seuls à avoir des réserves. La question des stocks, l'inclusion du tritium et le problème des stocks excédentaires sont quelques-unes des zones d'ombre du rapport de M. Shannon, zones d'ombre qui sont encore plus manifestes après deux ans. Nous sommes convaincus que ces zones d'ombre peuvent être éclaircies si nous adoptons un programme de travail précis qui place la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans un cadre résolument multilatéral. L'Inde demeure convaincue qu'un tel traité peut être une démarche utile et nécessaire, pour autant qu'elle s'inscrive dans un programme négocié échelonné d'élimination des armes nucléaires. C'est pour cette raison que nous, de même que d'autres membres de la CD dont la quasi-totalité des membres du Groupe des 21, avons proposé la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire.

Notre politique en la matière est restée cohérente. Nous savons que les armes nucléaires ne peuvent être éliminées du jour au lendemain. Nous comprenons qu'une approche étape par étape est nécessaire, mais nous sommes convaincus que pour progresser de façon tangible vers un désarmement nucléaire, nous devons prendre ces mesures dans des délais déterminés et raisonnables. Ces mesures ne sauraient constituer des tentatives répétées visant à resserrer un régime nucléaire inéquitable, mais doivent marquer une véritable progression vers un monde exempt d'armes nucléaires. Vous n'êtes pas sans vous rappeler que c'est dans cette même perspective que nous avons inscrit le traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Cependant, nous sommes également prêts à engager des travaux sur d'autres points de l'ordre du jour : nous pensons qu'un travail utile pourrait être accompli si le Comité spécial sur l'espace était relancé : la résolution adoptée à sa dernière session par l'Assemblée générale des Nations Unies nous a donné mandat pour commencer ce travail et le Canada a, d'après ce que nous avons compris, proposé de l'inclure au programme de travail. Nous avons également noté avec satisfaction les efforts faits par l'Iran pour adopter une approche différente du programme de travail. Nous ne sommes pas contre l'idée de mettre en route des travaux dans tout autre domaine sur lequel il pourrait y avoir consensus.

(Mme Ghose, Inde )

Une des questions au centre de l'attention cette année aura été celle d'un traité d'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Nous sommes également au courant des initiatives prises en la matière à l'extérieur de la CD. La position de l'Inde concernant un traité d'interdiction des mines terrestres antipersonnel a été exprimée en octobre 1996, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, par le Ministre des affaires extérieures, que je voudrais citer ici : "L'Inde est favorable à une interdiction universelle et non discriminatoire des mines terrestres antipersonnel, qui mutilent ou tuent de nombreux civils".

Au cours des négociations sur un renforcement du Protocole II de la Convention sur certaines armes classiques, l'Inde, réagissant aux ravages et aux destructions provoqués parmi les civils par l'utilisation aveugle et irresponsable de mines terrestres, a fait plusieurs propositions, peu suivies jusqu'à présent, portant notamment sur une interdiction des transferts, une interdiction de l'utilisation des mines lancées à distance et une interdiction de l'utilisation des mines terrestres antipersonnel dans les conflits internes. Malheureusement, comme je viens de le dire, aucune de ces propositions n'a été véritablement écoutée. C'est pourquoi nous avons accepté ce qui était jugé réalisable en mars dernier. Nous sommes actuellement en train d'accomplir les formalités qui nous permettront de ratifier dès que possible le Protocole II modifié.

L'Inde fait preuve de souplesse dans le débat actuel sur l'instance de négociation d'une interdiction générale des mines terrestres antipersonnel. Une interdiction effective et universelle ne sera à l'évidence possible que si les préoccupations légitimes de tous les pays sont prises en compte dans les négociations. Nous pensons qu'une approche pragmatique en plusieurs étapes nous permettra de répondre au souci de sécurité de plusieurs pays qui utilisent encore des mines terrestres antipersonnel à des fins purement défensives, contre des forces ennemies, dans le respect du droit humanitaire. Notre objectif est de parvenir à un traité effectif et universel, seul capable d'empêcher que ces armes aveugles continuent à frapper les populations civiles. Tout en s'efforçant de parvenir à une interdiction des mines terrestres antipersonnel, la communauté internationale doit intensifier ses efforts en faveur du déminage et du transfert de ressources et de technologies à cette fin, afin que les mines qui, aujourd'hui, sèment la mort et la destruction puissent être enlevées.

Nous sommes prêts à collaborer avec tous nos collègues en vue de nous entendre sur un programme de travail réaliste et concret pour la CD. Toutefois, je tiens à répéter une fois encore notre position concernant le point 1 de l'ordre du jour : le désarmement nucléaire reste notre objectif premier, notre priorité. Tant que des armes nucléaires seront entre les mains de quelques pays, la sécurité internationale restera en effet menacée et fragile. Nous espérons que cette instance saura répondre aux attentes que la communauté internationale a placées en elle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Dembinski.

M. DEMBINSKI (Pologne) ( traduit de l'anglais ) : Puisque votre mandat de président de la Conférence du désarmement approche de son terme, je suis heureux d'ajouter aux félicitations d'usage l'expression de notre profonde gratitude pour votre direction avisée et les efforts que vous avez déployés pour faire en sorte que la deuxième partie de la présente session de la CD soit plus fructueuse que jusque-là. Qu'il me soit également permis de profiter de cette occasion pour faire part de notre gratitude à votre prédécesseur, le représentant de la Roumanie, pour le dévouement et l'empressement qu'il a manifestés dans sa quête du même objectif.

Permettez-moi également d'adresser une chaleureuse bienvenue parmi nous aux nouveaux représentants qui nous ont rejoints, j'ai nommé l'Ambassadeur Giuseppe Balboni Acqua, de l'Italie, et l'Ambassadeur Günther Seibert, de l'Allemagne. Je me réjouis à l'idée de coopérer étroitement et avec succès avec eux dans notre entreprise commune. Je tiens aussi à féliciter Mme Katharine Crittenberger de son accession au premier rang de cette tribune.

La raison première qui me conduit à prendre brièvement la parole aujourd'hui est une profonde déception devant notre programme de travail, ou plutôt devant l'absence d'un tel programme. C'est avec un sentiment grandissant d'exaspération - perceptible également dans les interventions d'autres orateurs - que ma délégation constate l'incapacité de la Conférence du désarmement à surmonter ce blocage désolant et à prendre conscience de la gravité de la menace que cette situation fait peser sur son avenir. Il est désespérant de voir s'écouler en pure perte un temps précieux qui aurait pu être mis à profit au service de la paix et de la sécurité internationale. Il est désespérant d'assister au gaspillage des ressources limitées de l'ONU. Enfin, il est consternant d'imaginer le sentiment d'insatisfaction que peut éprouver le monde extérieur devant notre prestation de cette année. On peut certes estimer qu'après des années d'efforts acharnés, ayant abouti à deux accords multilatéraux de première importance, les membres de la CD méritent bien un peu de repos, mais pareille façon de penser n'est guère susceptible d'être bien accueillie par les législateurs et contribuables de nos pays respectifs. Certains font parfois valoir que la Conférence du désarmement n'est pas une usine produisant à la chaîne des accords multilatéraux de désarmement, année après année. Toutefois, si nous voulons que la Conférence reste fidèle à son image, qu'elle demeure une instance nécessaire, ce qui ne fait aucun doute aujourd'hui, nous, ses membres, devons mettre les choses au clair et dire que trop c'est trop. La CD n'a plus de temps à perdre, d'autant plus que ses deux dernières réalisations - la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais - sont en passe de devenir des instruments internationaux à part entière.

Nous savons qu'en vertu de l'exercice de leur souveraineté, les membres de la CD ne peuvent être obligés à adhérer aux traités élaborés et adoptés par elle. Il semblerait donc logique d'attendre en contrepartie des membres qu'ils ne bloquent pas les procédures de cette instance. En dernière analyse, le fait d'empêcher les autres, souvent majoritaires, de négocier les instruments internationaux qu'ils jugent nécessaires, voire urgents, peut être interprété comme un refus de leur donner la possibilité d'exercer leurs droits. La Pologne estime qu'il est de notre devoir de parvenir sans tarder à un accord sur un programme de travail comprenant des négociations constructives sur deux questions pour lesquelles les chances d'aboutir



(M. Dembinski, Pologne )

à un traité sont réelles : je veux parler de l'interdiction de la production de matières fissiles en vue de la fabrication d'armes ou à d'autres fins militaires, et de l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Nous sommes intimement persuadés que la Conférence du désarmement n'a pas le droit de tergiverser davantage en la matière, et ce pour plusieurs raisons. Je n'en citerai que quelques-unes : la guerre froide et les menaces inhérentes à cette confrontation qui ne sont plus qu'un lointain souvenir; le TNP est le pilier permanent d'un régime mondial de non-prolifération nucléaire; le désarmement nucléaire progresse régulièrement et devrait poursuivre sur cette voie, à en juger par les résultats du récent sommet russo-américain d'Helsinki; une fois de plus, dans une déclaration commune de la plus haute importance faite à la réunion du Comité préparatoire, à New York, les cinq puissances nucléaires ont réaffirmé leurs engagements au titre du Traité sur la non-prolifération; enfin, nous devons garder présentes à l'esprit les décisions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies : la résolution 48/75 L, sur l'arrêt de la production, adoptée par consensus, et la résolution 51/45 S, sur les mines terrestres antipersonnel, adoptée sans aucune voix contre. Ces deux résolutions invitent la CD à prendre des mesures concrètes dans les domaines visés.

Au-delà de ces considérations, nos difficultés actuelles ne trouvent aucune justification non plus au regard de l'histoire de la Conférence. Nous nous en souvenons, la Conférence du désarmement est convenue de créer un comité spécial sur l'arrêt de la production; elle a également décidé, en 1995, de se fixer pour mandat la formule générale proposée par M. Shannon. Ainsi donc, la première pierre a été posée. Cette décision consensuelle demeure, si l'on s'en tient scrupuleusement au règlement intérieur. Or, à ma connaissance, le règlement intérieur n'a jamais été remis en question ni, à plus forte raison, dénoncé. Pour ce qui est de l'arrêt de la production, nous ne partirions donc pas de zéro. Il nous reste simplement à prendre une décision de procédure pour nommer le président de ce comité spécial et permettre à cet organe subsidiaire de s'acquitter de son mandat. En autorisant, entre autres, l'examen de la question des stocks, le mandat est rédigé de façon à prendre en compte toutes les préoccupations légitimes. Si nous renonçons aux couplages, on ne peut que se demander pourquoi l'accord sur l'arrêt de la production nous échappe encore.

Venons-en à présent à la question des mines terrestres antipersonnel. La délégation polonaise fait, depuis longtemps déjà, valoir tant à la CD qu'à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies que pour des raisons humanitaires, de sécurité internationale et de désarmement, cette question doit être traitée d'urgence. Nous n'avons cessé d'affirmer que la CD pourrait selon nous offrir un cadre approprié. Nous nous sommes néanmoins félicités du processus engagé à Ottawa et n'avons pas hésité à faire nôtres ses objectifs ultimes.

Soucieuse de promouvoir ces objectifs et de répondre aux appels lancés par la communauté internationale, plus particulièrement dans le cadre de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, de 1996, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la réunion d'Ottawa de septembre dernier, la Pologne a imposé un moratoire temporaire sur les transferts internationaux de mines. Je suis aujourd'hui en mesure d'annoncer formellement à la Conférence du désarmement

(M. Dembinski, Pologne )

que ce moratoire, arrivant à expiration fin 1997, sera remplacé par une interdiction illimitée. Le Parlement polonais a par ailleurs engagé les procédures de ratification du Protocole II de la Convention sur certaines armes classiques, relatif aux mines terrestres.

La délégation polonaise est vivement encouragée par la prise de conscience grandissante de la nécessité d'éviter toute opposition ou toute concurrence malsaine entre la CD et le processus d'Ottawa. En effet, ces deux efforts sont complémentaires. Nous souhaiterions que cette prise de conscience se traduise sans nouveau retard par une action concrète de la CD. Dans ce souci, à la fin de la première partie de la présente session, la Pologne s'est associée au Chili et à la Finlande pour proposer qu'un coordonnateur spécial soit désigné afin de rechercher, par le biais de consultations intensives, le dispositif permettant le mieux à la CD de traiter la question des mines. Les trois délégations pensaient (c'était, on le voit aujourd'hui, faire preuve d'un excès d'optimisme) que ce coordonnateur pourrait soumettre un rapport à la CD à la fin mai.

Cela dit, permettez-moi d'affirmer sans ambiguïté notre appui à l'initiative de la Hongrie et du Japon qui, jeudi dernier, ont soumis un projet de mandat d'un comité spécial. Nous aurions en effet souhaité que la CD réagisse concrètement à cette proposition, ce que nous l'invitons à faire sans tarder davantage.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Ainsi s'achève ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous dire ma satisfaction de vous voir présider cette conférence, ainsi que notre reconnaissance pour le dévouement et la sagesse avec lesquels vous assumez vos fonctions. Je tiens en outre à vous remercier, de même que l'Ambassadeur Dembinski, des paroles chaleureuses de bienvenue que vous m'avez adressées.

C'est pour moi à la fois un honneur et un véritable défi que d'être nommé représentant permanent auprès de la Conférence du désarmement. Au cours de son histoire et plus particulièrement ces dernières années, la Conférence du désarmement a remporté d'incontestables succès. Des traités tels que celui interdisant les armes chimiques ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont autant de contributions durables à la paix et à la sécurité. La CD a donc placé la barre très haut.

J'ai hâte de travailler avec vous et avec tous les autres représentants permanents pour permettre à la CD d'atteindre ses objectifs et rendre notre monde plus sûr et plus pacifique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. CAMPBELL (Australie) ( traduit de l'anglais ) : Puisque c'est la première, et peut-être la dernière occasion qui m'est donnée de saluer votre accession à la présidence, permettez-moi de dire que ma délégation a particulièrement apprécié l'excellence avec laquelle vous avez conduit et conduisez encore nos discussions, suivant la voie tracée par vos prédécesseurs cette année. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues.

Nul n'ignore la volonté australienne de faire progresser la Conférence du désarmement dans le prolongement d'années de succès. Notre désir de négocier, en complément d'autres efforts entrepris dans le même but, un régime international obligatoire interdisant effectivement les mines terrestres antipersonnel comme arme de guerre et de terreur contre les populations civiles n'est un secret pour personne non plus. C'est dans ce même esprit que j'ai le plaisir de proposer à la Conférence du désarmement, au nom de l'Australie, le projet de décision suivant, dont je vais donner lecture. Le document s'intitule :

"Projet de décision

Sans préjudice des efforts qu'elle continuera à déployer en vue d'établir un programme de travail pour sa session de 1997 et afin d'appuyer ces efforts, la Conférence du désarmement décide ce qui suit :

1. Il est nommé un coordonnateur spécial chargé de tenir des consultations sur les modalités d'un examen de la question des mines terrestres antipersonnel au titre du point 6 de l'ordre du jour qui seraient les plus indiquées.
2. Le Coordonnateur spécial prendra en considération toutes les propositions pertinentes, existantes et futures.
3. Le Coordonnateur spécial fera rapport à la Conférence du désarmement à une date proche."

Je vous invite à réunir la Conférence en consultations informelles immédiatement après la présente séance plénière, afin de discuter de cette proposition. Je sais qu'il existe ici de nombreux avis sur cette question et de nombreuses idées de formulation, dont certaines ont déjà été exprimées officiellement. Cette formulation, vous le savez, a été élaborée avec une grande attention de façon à concilier ces diverses positions; elle pourra être examinée plus avant au cours de ces consultations informelles, dans un état d'esprit que je souhaite constructif et positif.

Le PRESIDENT ( traduit de l'anglais ) : Je remercie l'Ambassadeur d'Australie de sa déclaration et de ses paroles aimables.

( Le Président poursuit en russe )

Mesdames et Messieurs les délégués, vous venez d'entendre l'Ambassadeur d'Australie, qui vient de donner lecture d'un projet de décision et de proposer que nous nous réunissions en consultations informelles juste après cette séance pour examiner ce texte. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Maroc.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur d'Australie pour sa proposition. En général, la délégation australienne nous a toujours habitués à des propositions constructives, et j'imagine que celle-là en fait partie. Je voudrais réitérer que ma délégation n'est jamais contre des discussions informelles de ce type, parce que cela nous permet toujours de partager nos points de vue et de savoir les tenants et les aboutissants des questions qui nous sont proposées. Mais je dois vous dire, dès maintenant, que ce que je souhaiterais pour avoir un débat utile, c'est peut-être d'avoir la proposition et de l'envoyer à nos capitales et ensuite on pourra la discuter, mais je ne refuse absolument pas la discussion. Je peux néanmoins vous dire dès maintenant que je n'ai pas d'instructions de ma capitale sur ce genre de question, dans la mesure où j'ai l'impression que les avis sont partagés sur ce problème qui a été évoqué dès le début de cette session. Donc, avec cette remarque, je ne m'opposerai pas à ces consultations, mais je peux tout de suite vous dire que j'écouterai beaucoup plus qu'autre chose.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration. D'après ce que j'ai compris, le Maroc n'est pas opposé à la tenue d'une réunion informelle. Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. AMAT FORES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Je serai très bref. Nous avons le sentiment que ce que vient de dire l'Ambassadeur du Maroc s'applique à d'autres pays. C'est le cas en ce qui nous concerne. Je crois que le travail proposé serait facilité si nous pouvions obtenir le texte de la proposition et l'étudier en concertation avec nos ministères des affaires étrangères respectifs; après avoir reçu leurs consignes, nous serions mieux préparés à une discussion sérieuse et approfondie. Indépendamment de la position cubaine, nous sommes également prêts à prendre part à cette analyse, à ce débat, mais je pense que le résultat sera assez flou si, en définitive, nous n'arrivons pas à prendre de décision et à tirer de conclusions. Nous approuvons donc l'Ambassadeur du Maroc et pensons que c'est ainsi qu'il nous faut agir.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration. Je me trouve dans une situation assez délicate. D'une part, l'Ambassadeur d'Australie me propose de tenir dès maintenant des consultations informelles pour étudier cette question. Deux orateurs, qui ont parlé après l'Ambassadeur d'Australie, ont dit qu'ils n'étaient pas opposés à la tenue de telles consultations, mais qu'ils doutaient que ces discussions puissent aboutir à des propositions concrètes. A mon avis, "on s'engage et on voit". S'il n'y a pas d'objections, je propose donc de suspendre maintenant la séance et de nous retrouver dans 10 minutes en salle 1 pour des consultations ouvertes à tous consacrées à l'examen de la proposition que vient de faire l'Ambassadeur d'Australie. Nous verrons bien ce qu'il en ressortira, après quoi nous reviendrons dans cette salle et achèverons notre séance plénière. Y a-t-il des objections ? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Maroc.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) (traduit de l'anglais) : J'aimerais faire deux remarques : je pense qu'il vaudrait mieux nous réunir ici, parce que nous sommes à mon avis trop nombreux pour tenir tous dans la salle 1. C'était ma première remarque. Ma deuxième remarque est que nous n'avons pas besoin de revenir ici, parce que rien n'aura changé entre-temps. Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas reçu d'instructions et je ne vois pas pourquoi nous devrions

(M. Benjelloun-Touimi, Maroc)

revenir ici. Ma troisième remarque serait peut-être que nous devrions élargir nos discussions à tous les sujets que les délégations souhaiteraient aborder en rapport avec le programme de travail.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant du Maroc de ses remarques. Pour ce qui est du choix de la salle, je n'ai aucune préférence. Je suis prêt à modifier ma proposition pour que nous puissions nous réunir ici. Mais je crois que nous devons impérativement reprendre la séance plénière, car nous arriverons forcément à une conclusion. La position marocaine est peut-être celle que vient de mentionner l'Ambassadeur, mais nous entendrons peut-être aussi les avis d'autres délégations. Le représentant de Sri Lanka a demandé la parole.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : J'aimerais faire deux brèves remarques. La première se rapporte à celle de l'Ambassadeur du Maroc : compte tenu du nombre de délégations, il serait préférable que nous nous réunissions ici. Deuxièmement, si nous devons examiner la proposition australienne, il serait utile que nous disposions du texte avant de commencer les consultations.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : J'aimerais demander aux représentants du secrétariat quand nous pourrions être en possession du texte de la proposition australienne.

(Le Président poursuit en anglais)

On me dit que cela prendra 10 minutes. Dans 10 minutes, vous aurez le texte, mais uniquement en anglais.

(Le Président poursuit en russe)

L'Ambassadeur du Nigéria a demandé la parole.

M. ABUAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Je tiens à m'associer aux remarques que vient de faire l'Ambassadeur du Maroc concernant le texte soumis par l'Ambassadeur d'Australie. Tout comme l'Ambassadeur de Sri Lanka, je sais que certains d'entre nous n'ont pas encore reçu le texte et je crois qu'il est normal que nous en disposions avant que des consultations informelles aient lieu.

Mais au-delà de ces considérations, je crois pouvoir dire que la proposition concernant les mines terrestres antipersonnel est des plus intéressantes. Les pertes matérielles et humaines que ces mines infligent au continent africain sont énormes. L'Ambassadeur du Royaume-Uni a souligné certains de ces effets. La proposition a trait au moyen de mettre fin au carnage. Nous y sommes favorables, nos capitales - Abuja dans notre cas - devront se prononcer sur le texte avant que nous puissions aller de l'avant. Je ne sais si des consultations informelles consacrées au texte dont l'Ambassadeur d'Australie vient de donner lecture changeront grand-chose à la situation au stade actuel. Je me demande s'il ne faudrait pas laisser le temps aux gouvernements et aux représentants gouvernementaux réunis ici de se procurer le texte, d'en référer à leurs autorités et de revenir à la Conférence pour des consultations quant à la marche à suivre.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant du Nigéria. Si je comprends bien, il propose que nous ne tenions pas de réunion informelle maintenant, mais que nous donnions aux gouvernements la possibilité d'étudier la proposition australienne. Je donne la parole au représentant du Nigéria.

M. ABUAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Je suis peut-être en partie responsable du malentendu. Certes, il est important que mon Gouvernement ait la possibilité de prendre connaissance du texte, de se prononcer et de nous faire part de ses instructions, mais nous ne cherchons pas à empêcher la Conférence de tenir une réunion informelle consacrée au projet de décision. Le problème est que nous n'avons pas reçu d'instructions à ce sujet, car notre Gouvernement n'a jamais vu le texte.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie l'Ambassadeur du Nigéria d'avoir précisé sa position. Si je le comprends bien, il n'est pas opposé à la tenue d'une réunion informelle. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Cuba.

M. AMAT FORES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : En réfléchissant à la proposition qui nous préoccupe actuellement, nous posons une question que nous souhaitons poser à la présidence et aux autres participants : pourquoi entamer des discussions sur une proposition, alors que d'autres propositions ont été étudiées ? D'autres propositions ont été faites par les représentants de l'Iran, de l'Egypte et de plusieurs autres pays et nous les mettons brusquement de côté pour ne retenir que celle que le représentant de l'Australie a présentée aujourd'hui. Donc, du point de vue de la procédure, qu'advient-il des autres propositions ? Comment nous situons-nous par rapport à elles ? Pourquoi en examiner une ainsi et pas les autres ? C'est ce que nous nous demandons et nous souhaiterions avoir des précisions à ce sujet pour bien comprendre sur quelle voie nous nous engageons.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et de la question qu'il vient de poser. La réponse est très simple : le représentant de l'Australie a assorti sa proposition d'une proposition officielle demandant la tenue de consultations sur cette question. C'est pour cette raison précise que le Président a posé cette question à l'ensemble des membres de la Conférence. Pour ce qui est des autres questions, je suis en mesure de faire savoir aux délégués qu'elles ont toutes été abordées hier lors des consultations du Président et que les discussions, auxquelles ont participé les coordonnateurs des groupes, ont montré que les positions des groupes n'avaient pas évolué et qu'il n'existait malheureusement aucun point de convergence en la matière. A ce propos, les coordonnateurs ne proposent pas et n'ont jamais proposé d'examiner ces questions d'urgence. Pour sa part et compte tenu de la situation, le Président ne souhaite pas non plus faire une telle proposition. Pour ce qui est de la proposition australienne, il s'agit d'une nouvelle proposition faite durant la présente séance et assortie d'une proposition de consultations immédiates consacrées à son examen.

Nous essayons de prendre une décision au sujet de cette proposition. J'ai moi-même fait une proposition sur la façon concrète dont nous devrions mettre en oeuvre la proposition australienne. Plusieurs orateurs ont indiqué qu'ils n'avaient malheureusement pas reçu d'instructions et qu'ils doutaient du résultat de ces consultations, sans pour autant s'opposer à ce qu'elles

(Mme Ghose, Inde )

aient lieu. Ceci étant dit, je repose ma question. Si personne n'a d'objections à faire, nous suivrons la proposition du représentant de l'Australie. Si quelqu'un a une objection à faire, il n'y aura évidemment pas consensus et nous ne pourrons rien faire. Mais puisque personne n'a émis d'objection, que pouvons-nous faire, sinon nous ranger à la proposition du représentant de l'Australie ? La situation me paraît très simple.

L'Ambassadeur du Maroc a demandé la parole.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Merci Monsieur le Président de vos explications qui nous éclairent. Je voulais simplement dire que l'Ambassadeur d'Australie a fait une proposition, j'en fais une seconde : je voudrais inclure l'efficacité des méthodes de travail de cette conférence dans les consultations que vous voulez tenir après la séance officielle, parce que de toute évidence nous ne respectons plus les traditions de cette conférence. Je n'ai jamais, depuis plus de deux ans, eu devant les yeux quelque chose que l'on devait discuter immédiatement et revenir en plénière pour prendre une décision. Je n'ai pas souvenir que ce soit une pratique courante de cette conférence. Je crois que l'Ambassadeur d'Australie a proposé simplement de tenir des consultations après cette plénière. Il n'a pas dit qu'on devait revenir pour prendre une décision sur sa proposition. C'est la première remarque que je voudrais faire. Donc, si vous voulez tenir des consultations après cette plénière et arrêter là, après on verra, puisque, comme certains l'ont souligné, on doit revenir à nos capitales, et s'il y a consensus je serais très heureux de pouvoir dire à ma capitale qu'il y a consensus dans la Conférence, que veut faire le Maroc sur cette question ? Je serais très heureux de transmettre ce genre de message, mais je voudrais inclure dans la proposition de l'Ambassadeur d'Australie une autre question, c'est l'efficacité des méthodes de travail de cette conférence. Donc, cela fera deux questions à étudier dans les consultations informelles sans revenir à la plénière puisque, je vous l'ai déjà dit, je n'ai pas d'instructions, et donc à quoi bon revenir à la plénière si nous ne pouvons pas avoir de résultat positif. C'est pour cela que je vous ai demandé de m'expliquer pourquoi on devrait revenir à la plénière.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie l'Ambassadeur de sa déclaration et de sa proposition. Si j'ai bien compris, l'Ambassadeur du Maroc propose de modifier légèrement le sujet des éventuelles consultations informelles en y ajoutant une question supplémentaire. En l'absence d'un tel élargissement, l'Ambassadeur du Maroc s'oppose à ce que des consultations soient consacrées exclusivement à la proposition australienne. J'espère avoir bien compris.

Je vois que le représentant du Maroc n'objecte pas à la proposition australienne.

L'Ambassadrice d'Inde a demandé la parole.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Je n'avais pas prévu de prendre la parole en séance plénière à propos de cette question de procédure. Monsieur le Président, d'après ce que j'ai compris, vous estimez que dans l'hypothèse où nous tiendrions une réunion informelle comme le propose la délégation australienne, nous devrions nécessairement nous réunir à nouveau

( Le Président )

pour clore officiellement la présente séance plénière. En tout état de cause, la présente séance plénière devra bien être levée officiellement aujourd'hui, à un moment ou à un autre, d'autant plus que c'est aujourd'hui, je crois, la dernière fois que vous présidez et cédez donc la présidence à votre successeur pendant le week-end. Vous auriez ainsi la possibilité de présenter vos conclusions, donc je pense que vue sous cet angle, l'idée de reprendre formellement la séance plénière pour permettre au Président de présenter ses conclusions ne doit rencontrer aucune objection, que ces conclusions soient ou non en rapport avec le contenu des consultations informelles. C'est comme cela que j'ai compris les choses. Je ne sais si nous pourrions résoudre les questions aussi rapidement dans cette salle, mais nous sommes tous prêts à essayer.

Le PRESIDENT ( traduit du russe ) : Je remercie l'Ambassadrice d'Inde de sa compréhension et de son intervention. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Maroc.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) ( traduit de l'anglais ) : Si c'est ainsi que chacun comprend les choses, je n'ai pas d'objection à l'idée de revenir en séance plénière, mais il serait plus utile que vous fassiez une déclaration maintenant, Monsieur le Président, car, comme je vous l'ai dit, le résultat des consultations ne fait pour moi aucun doute. Nous écouterons, nous en référerons à nos capitales, mais je ne suis pas sûr que vous puissiez tirer quelque autre conclusion. L'Ambassadrice Ghose veut dire, semble-t-il, qu'il est difficile de faire en une heure à peu près quoi que ce soit qui vous permette de dire plus que ce que vous avez déjà préparé. Mais vous êtes Président et je ne suis que délégué; c'est donc à vous de décider, pour autant que notre compréhension des choses soit la même que celle que vient d'exposer l'Ambassadrice Ghose.

M. AMAT FORES (Cuba) ( traduit de l'espagnol ) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir expliqué nos propos antérieurs, mais cette explication a fait naître en moi un nouveau sujet de doute : selon vous, les consultations présidentielles d'hier n'ont abouti à aucun consensus sur les autres propositions. Si tel est le cas, je me pose la question suivante : y a-t-il au sujet des mines un consensus qui nous permette d'engager des consultations aujourd'hui, de prendre des décisions et de retourner en séance plénière pour examiner la question ? Y a-t-il eu accord, voire consensus, au sujet des mines ? A notre avis, cette question en est au même point que les autres propositions qui ont été faites. S'il n'existe aucune forme de consensus en la matière, nous ne voyons aucune explication à l'empressement avec lequel nous semblons accueillir la proposition présentée aujourd'hui par l'Ambassadeur d'Australie. Je demeure donc assailli par les doutes et aimerais vraiment avoir des précisions.

Le PRESIDENT ( traduit du russe ) : Je remercie le représentant de Cuba. Eh bien, Mesdames et Messieurs les délégués, nous sommes face à un dilemme. Le représentant de l'Australie nous propose de tenir des consultations immédiates. Je n'ai pas encore entendu une voix prendre position contre cette proposition, même si de nombreux doutes ont été exprimés quant à l'opportunité d'une telle réunion. Je m'en remets à vous. Le Président en tant que tel n'a



( Le Président )

aucune arrière-pensée. Je souhaite faire mon travail. J'aimerais que vous me conseilliez sur ce que je dois faire. L'Ambassadeur du Pakistan a demandé la parole.

M. AKRAM (Pakistan) ( traduit de l'anglais ) : Il est peut-être temps de revenir une fois de plus sur les louanges dithyrambiques que l'Ambassadeur Weston vous a adressées en début de séance, Monsieur le Président. Car ce dont nous avons besoin à défaut d'autre chose, c'est bien de poésie.

Pour ce qui est de la proposition australienne, ma délégation n'éprouve aucune difficulté à participer à des consultations informelles, ne serait-ce que c'est la délégation pakistanaise qui, je crois, a été la première à avancer, le 30 janvier, l'idée de la nomination d'un coordonnateur spécial sur la question des mines terrestres antipersonnel. Je pense que la Conférence a pour tradition de respecter les points de vue de toutes les parties concernées et je ne doute pas que lors d'éventuelles consultations informelles, cette tradition continue d'être respectée et que chaque délégation aura la possibilité d'exprimer son point de vue sur la question traitée; je me rallie donc sans hésitation à l'idée de tenir des consultations informelles. Telle est la tradition de cette conférence. S'il existe, par rapport à la formule ou à d'autres points ou propositions, des positions différentes, je suis persuadé que chaque délégation sera en mesure d'en faire part lors des consultations informelles; à la lumière de ces discussions, vous pourrez tirer les conclusions qui conviennent. Alors, nous pourrons avancer. Il serait peut-être judicieux de suspendre la présente séance et de tenir une réunion informelle, à l'occasion de laquelle les positions et points de vue pourront être exprimés à titre officieux.

Le PRESIDENT ( traduit du russe ) : Je remercie le représentant du Pakistan. La Conférence est-elle prête à suivre ce conseil ? Je n'entends aucune objection. Je vais donc maintenant suspendre la séance et dans 10 minutes, dans cette salle, débiteront des consultations informelles ouvertes à tous.

La séance est suspendue à 11 h 20 et reprend à 18 h 10 .

Le PRESIDENT ( traduit du russe ) : La 764ème séance plénière de la Conférence du désarmement reprend.

Mesdames et Messieurs les délégués, pendant l'interruption de séance, des consultations informelles importantes et, je crois, utiles ont été consacrées à la proposition formulée durant la présente séance par le représentant de l'Australie. Actuellement, je ne suis pas en mesure de dire que ces consultations ont abouti à des résultats concrets. D'après ce que j'ai compris, elles se poursuivront la semaine prochaine. Je souhaite maintenant dire quelques mots, qui seront ma conclusion.

Lorsque j'ai pris mes fonctions à la présidence de la Conférence du désarmement, j'avais pleinement conscience de l'ampleur et de la complexité des problèmes auxquels cette conférence était confrontée, problèmes dont la solution appelle un véritable règlement des questions à l'ordre du jour en matière de désarmement susceptibles d'être examinées au niveau multilatéral.

( Le Président )

Dans cette optique, je me suis appuyé sur les résultats obtenus par mes prédécesseurs à la présidence en 1997, l'Ambassadeur de la République de Corée et le représentant de la Roumanie. En particulier, vous le savez, l'ordre du jour a été adopté, des consultations multilatérales et bilatérales intensives ont été consacrées à la nature même des problèmes rencontrés par la Conférence et aux modalités pratiques de l'examen de ces problèmes. Qu'il me soit permis de faire part de ma sincère gratitude à mes prédécesseurs pour les efforts considérables qu'ils ont déployés.

En ma qualité de représentant de la Russie, je dois souligner qu'alors que mon pays exerçait la présidence de la Conférence du désarmement, des événements majeurs se sont produits qui marquent un réel progrès dans la maîtrise des armements et le désarmement. Un sommet russo-américain a eu lieu à Helsinki et les textes de désarmement auxquels il a abouti ont été distribués à la Conférence. Les négociations sur l'Acte fondateur entre la Russie et l'OTAN ont été couronnées de succès. Un accord réunissant cinq parties et consacré à la réduction des armements dans la région frontalière entre l'ex-Union soviétique et la Chine a été signé. La Convention sur l'interdiction des armes chimiques est entrée en vigueur. Au cours de cette même période, la première session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de l'an 2000 s'est tenue avec succès, avec la participation de nombreux représentants de la CD. Ces événements montrent à mon avis qu'il serait exagéré de projeter sur le reste du monde les difficultés rencontrées récemment par la CD. Dans l'ensemble, le processus de maîtrise des armements se porte bien. On ne peut que regretter de ne pas pouvoir en dire autant de la Conférence du désarmement.

Vous le savez, au cours de mon mandat de Président de la CD, les questions relatives à l'adoption d'un programme de travail, considérées collectivement ou individuellement, ont été discutées lors des consultations présidentielles hebdomadaires avec la participation des coordonnateurs des groupes régionaux et de la Chine et lors de mes nombreux contacts bilatéraux avec les délégations. A l'intérieur du cadre rigide dans lequel s'inscrit l'activité du Président de la CD, des efforts ont été faits pour exploiter toutes les possibilités de parvenir à un accord sur un programme de travail. Je suis reconnaissant aux coordonnateurs des groupes et à toutes les délégations pour le dynamisme et la persévérance dont ils ont fait preuve dans la recherche de solutions acceptables. Durant cette période, la Conférence a examiné de nouveaux documents tels que la proposition de la délégation de la République islamique d'Iran concernant le programme de travail de la CD, la proposition du Chili, de la Pologne et de la Finlande de nommer un coordonnateur chargé de mener des consultations sur la meilleure façon de traiter la question des mines terrestres antipersonnel, le projet de mandat d'un comité spécial sur une interdiction des mines terrestres antipersonnel, soumis par la Hongrie et le Japon, ou le projet de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, proposé par l'Egypte, et d'autres propositions encore.

Je note avec satisfaction que ces propositions, de même que des propositions antérieures elles aussi relatives à l'organisation des travaux de la Conférence, ont été étudiées attentivement par de nombreuses délégations et continuent de faire l'objet d'intenses négociations. En dépit de tous ces efforts, il n'a au stade actuel pas été possible de parvenir à un consensus

(Le Président)

quant au programme de travail de la CD. Je ne m'attarderai pas sur les raisons expliquant à mon sens cette situation, car cela pourrait être malséant de la part du Président. Je dirai simplement qu'à l'évidence, nous devons tous reconsidérer avec attention ce que nous attendons réellement de la CD et ce qu'il est réaliste d'en attendre à ce stade.

Je dois admettre que ces derniers jours, nous étions sur le point de prendre une mesure de portée restreinte, mais d'une grande importance pratique. Je veux parler de la création de la fonction de coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel, décision à laquelle la Fédération de Russie apporte un soutien sans équivoque. J'espère que les efforts dans ce sens se poursuivront et que cette question sera résolue dès que possible.

La poursuite de l'élargissement de la composition de la Conférence a également figuré en bonne place dans nos consultations. Je crois pouvoir affirmer qu'il existe d'ores et déjà un accord assez large concernant la possibilité de créer un poste de coordonnateur spécial chargé de cette question. Toutefois, on n'a enregistré en la matière aucun progrès tangible jusqu'à présent. J'espère que chacun s'accordera à dire que le règlement de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence ne doit pas se faire trop attendre.

Je tiens sincèrement à exprimer mes vœux les plus chaleureux à la nouvelle Présidente de la Conférence du désarmement, l'Ambassadrice du Sénégal, Mme Diallo. Elle peut compter sur notre appui sans réserve dans la recherche de solutions constructives aux problèmes délicats auxquels est confrontée la Conférence. Je tiens également à faire part de ma gratitude au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Vladimir Petrovsky, au Secrétaire général adjoint, M. Abdelkader Bensmail, à tous les membres du secrétariat et aux interprètes, pour leur aide inestimable dans l'organisation et le déroulement des travaux de la Conférence. Je remercie toutes les délégations de leur coopération active avec le Président.

(Le Président poursuit en anglais)

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 29 mai 1997, à 10 heures.

La séance est levée à 18 h 20 .

-----